

AVIS PUBLIC

Grille de tarification 2018 Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce (CRGD) situé au 10, route Boulet à Frampton

La Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a adopté le 22 novembre 2017, par résolution, les tarifs concernant l'utilisation du CRGD qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces tarifs sont:

Déchets solides

109,50 \$/T.M.

Matériaux secs

109,50 \$/T.M.

Animaux morts autorisés

2 000 \$/T.M.

Ces prix incluent les redevances imposées par le Gouvernement du Québec édicté par le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.

Des frais de 30 \$ plus taxes seront facturés pour l'utilisation de l'équipement de déglaçage et nettoyage de boîtes de type roll-off et des frais de 15 \$ plus taxes pour la pesée de camions.

Les matières acceptées au lieu d'enfouissement technique sont:

Tous les déchets solides répondant à la définition du règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Ces déchets doivent provenir uniquement des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche avec preuve de provenance.

Date et heure d'ouverture du CRGD:

du lundi au vendredi selon les heures suivantes: de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, veuillez noter que le CRGD sera fermé les jours fériés suivants:

- Lundi le 1er janvier 2018 (Jour de l'An)
- Mardi le 2 janvier 2018 (Lendemain du Jour de l'An)
- Vendredi le 30 mars 2018 (Vendredi saint)
- Lundi le 21 mai 2018 (Journée nationale des patriotes)
- Lundi le 3 septembre 2018 (Fête du Travail)
- Lundi le 8 octobre 2018 (Action de Grâces)
- Mardi le 25 décembre 2018 (Noël)
- Mercredi le 26 décembre 2018 (Lendemain de Noël)

Donné à Sainte-Marie, ce 22 novembre 2017.

Mario Caron, OMA Directeur général

et secrétaire-trésorier